

Conseil municipal du 7 Octobre 2014

Convocation le 29 Septembre 2014

Présents : MM Thierry DUMOULIN, Jocelyn FIAT, Jérôme LABRETTE, Nicolas LAMBERT, Marc LYKO, André MEGE, Mmes Corinne LAGUT, Bernadette MONNET, Christine PAPON, Julie PEYRARD, Evelyne ROIBET, Agnès RONCAGLIONE, Christelle SENOCQ.

Absent excusé : M Christian LETOVANEC,

Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 2 septembre 2014

Urbanisme :

1 permis de construire modif refusé Route du Bourg pour une piscine

1 permis de construire modif accepté Chemin de Merles pour des modifications maison individuelle

1 permis de construire accordé Rue de la Viale pour une maison individuelle

2 DP déposés 1 pour une piscine, 1 pour pose photovoltaïque

A partir du 1/1/2017 la DDT n'instruira plus les dossiers, une proposition de service commun a été faite par l'agglomération.

Voirie :

En attente de l'entreprise Cheval pour les travaux de goudron.

Reçu du département et de l'état les notifications de subvention sur les demandes de dégâts d'orage : le montant subventionnable est beaucoup plus faible que le montant des travaux envisagés (fossés, enrochements... non pris en compte) malgré cette mauvaise nouvelle le conseil municipal décide de faire tout de même les travaux.

Travaux école :

- Réunions de chantier 03, 10, 17, 24, 02

- Dossier de prêt validé auprès de la caisse des dépôts montant 280 000 euros taux 2%. Tests Infiltration corrects.

Itinéraires de Promenades

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (14 voix Pour)

Approuve la sélection des chemins ruraux pouvant servir d'itinéraires de promenade et de randonnée non motorisées, tels qu'ils figurent au surligneur vert sur le tableau d'assemblage du cadastre et ainsi nommés : CR 35

Divers Agglo :

Prise de compétence au 1/1/2015 par l'agglomération de la gestion de l'assainissement collectif.

Compte tenu des orages du 23 octobre 2013, pour lesquels la commune a été déclarée en zone de catastrophe naturelle, l'adjoint technique territorial a passé un temps estimé à trente heures sur le terrain, ses abords et la station où des dégâts étaient constatés. A ces horaires il faut rajouter les horaires administratifs en augmentation, estimée à vingt heures en plus, compte tenu du transfert de compétence de l'assainissement à la Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré : (Par 14 pour)

Décide : du versement cette année d'une somme de 8400€ pour les charges de personnels du budget assainissement au budget communal, du versement chaque année d'une somme de 250 € pour le carburant, du versement chaque année de 300 € pour l'amortissement du matériel

Divers

- Présentation rapport d'activités SIEH

- Dossier curage Druivette en amont de la route des collines accepté

- Reprise de travail de l'employé communal le 22 sept

- Renforcement de réseau électrique La Baudon

- Commune de Geysans en zone vulnérable aux nitrates (réunion Peyrins le 17 septembre)

Bâtiments communaux :

Factures chaufferie et fixation des nouveaux tarifs

Bilan Photovoltaïque

Ecole :

Retournée scolaire : Enseignants : Demande par Catherine GAILLARD d'un congé parental remplacée par Vincent BEAUMIER
TAP choix intervenant 2^{ème} trimestre : Yoga à la place de Théâtre ; Fond d'amorçage demandé

Syndicat drômois d'irrigation

Après lecture de la délibération du Comité Syndical du S.I.D. du 18 Septembre 2014

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré : (Par 12 pour, 2 abstentions)

Donne son accord pour le retrait de la commune de Romans sur Isère.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré : (Par 14 pour)

Donne son accord pour l'adhésion des communes citées ci-dessus

- **Budget :**

Monsieur le maire propose le versement, au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur municipal, de l'indemnité de conseil. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré : (Par 8 pour, 1 contre, 5 abstentions)

Décide

De demander le concours du Receveur municipal, Monsieur Henri MOROS pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 décembre 1983 susvisé.

De lui accorder l'indemnité de conseil aux taux de 100 % par an

Que l'indemnité de conseil sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Henri MOROS, Receveur municipal.

Evénements du mois : (septembre)

- 01, 08, 29 réunions maires de l'ex CAPR et P de BDP avenir Agglo
- 09 Composition des commissions territoire nord
- 10 Urbanisme : présentation service commun agglo
- 10 Réunion CLIC
- 11 Bureau agglo
- 11 Patrimoine Drôme des collines
- 12 Visite centrale hydraulique GEG (Villard Bonnot)
- 16 Comité consultatif éclairage Public (territoire ex CAPR)
- 25 Conseil communautaire Agglo
- 29 Assemblée générale association « les écureuils »
- 30 Réunion assainissement compétence agglo

La séance est levée à 23h35.

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 04 novembre 2014 à 20h00.